

**GOODSID**  
**CONDITIONS GENERALES DE SERVICES EN MODE SAAS**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

**GOODSID**, société par actions simplifiée au capital social de 5 971,50 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 832 137 897, dont le siège social est situé 86 rue Voltaire 93100 Montreuil et représentée par Monsieur Loïs Regnault de La Soudière son Président en exercice, dûment habilité aux fins des présentes ;

(ci-après désignée « **GOODSID** » ou « **Nous** »),

**D'une part,**

**ET :**

[à compléter], société par actions simplifiée, au capital de [à compléter] euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [à compléter] sous le numéro [à compléter], dont le siège social est situé [à compléter] représentée par [à compléter], en sa qualité de [à compléter], dûment habilité aux fins des présentes,

(ci-après désignée le « **Client** » ou « **Vous** »)

**D'autre part,**

Désignées collectivement les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** »,

## 1. Présentation sommaire de la solution GoodsID

### 1.1 GoodsID, une solution de gestion de certificats dédiée aux biens de valeur

GoodsID (ci-après la « **Solution** ») est une solution logicielle d'émission et de gestion de certificats numériques accessible en mode SaaS. La Solution permet d'enregistrer dans une base de données accessible à distance via un accès sécurisé des évènements liés à un bien : production, transferts de propriété, maintenance, etc.

Chaque donnée enregistrée est horodatée et signée électroniquement. Les données essentielles sont enregistrées et stockées sur une blockchain, permettant de garantir leur intégrité.

La Solution garantit l'authenticité des enregistrements, c'est-à-dire l'intégrité des données enregistrées, la date de l'enregistrement et l'auteur de l'enregistrement (sous une forme anonymisée lorsqu'il s'agit d'un utilisateur non professionnel). GOODSID ne garantit pas la véracité des données enregistrées : l'auteur d'un enregistrement est seul responsable de la teneur des informations qu'il renseigne.

L'ensemble des données enregistrées attachées à un même bien constituent le « certificat numérique » de ce bien, à partir desquelles sont gérées les demandes de maintenance et l'historique de la gestion de la maintenance (ci-après le « **Certificat** »).

### 1.2 Principes d'utilisation de la Solution

Il ne peut être émis de Certificat que pour un bien dont l'émetteur a la propriété au moment de l'émission ou à défaut pour lequel il a reçu l'autorisation de le faire par le propriétaire du bien

Un Certificat est toujours associé à un propriétaire (ci-après le « **Propriétaire** ») qu'il s'agisse de l'émetteur du Certificat au moment où celui-ci est généré, du bénéficiaire auquel le Client transfert le Certificat (intermédiaire de distribution, client ayant acquis le bien, etc.) ou des futurs bénéficiaires d'une chaîne de transferts continue du Certificat, effectués en utilisant la Solution.

Un transfert n'est effectif qu'après et à la condition que le cessionnaire ait accepté le Certificat ainsi que les CGU de la Solution. Ce faisant il devient le nouveau Propriétaire du Certificat et bénéficie de tous les services de la Solution GoodsID attachés à ce Certificat.

Pour plus de détails sur GOODSID, et notamment sur les différents services permis par la Solution, consultez notre site dédié <http://goodsid.io/>

## 2. L'offre GOODSID

### 2.1 Présentation de l'offre

Cette Offre se caractérise par :

- La possibilité pour le Client d'émettre un Certificat pour un bien dont il est propriétaire ou pour lequel il a reçu l'autorisation du Propriétaire ;
- La possibilité pour le Propriétaire d'un bien pour lequel le Client a émis un Certificat d'initier une opération de maintenance du bien directement depuis le Certificat ;
- La possibilité pour le Client d'ajouter à un Certificat dont il est propriétaire ou pour lequel il a reçu l'autorisation du Propriétaire, des évènements et informations liés à la vie du bien auquel le Certificat est rattaché et en particulier les opérations de maintenance ;
- Un service en mode SaaS, libérant le Client des contingences de son système d'information et lui permettant de bénéficier d'un service continu disponible à tout moment et de toutes les améliorations de la Solution ;
- L'enregistrement des données clefs d'un évènement lié à la vie du bien sur une blockchain publique assurant l'intégrité et l'intangibilité de cet enregistrement ;
- Une conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles (RGPD) ;

### 2.2 Conditions commerciales :

#### 2.2.1 Redevances SaaS de la solution GoodsID :

#	Description (développements spécifiques et frais de setup)	Référence	Prix (HT)	Base du prix
---	------------------------------------------------------------	-----------	-----------	--------------

1	Aucune personnalisation ou paramétrage de la Solution	SETUP-STD-001	0€	-
2	Personnalisation ou paramétrage de la Solution sur demande du Client	SETUP-PER-001	Sur devis	-

#	Description (coût de licence)	Référence	Prix (HT)	Base du prix
3	Licence utilisateur	LICEN-ONE-001	0€	1 licence

#	Description (émission de certificat)	Référence	Prix (HT)	Base du prix
4	Certificat / Passeport Digital	CERTIF-ISS-001	A fixer	1 certificat

#	Description (opérations de conservation)	Référence	Prix (HT)	Base du prix
5	Conservation certificat à vie	CERTIF-HEB-001	0€	1 certificat

#	Description (maintenance)	Référence	Prix (HT)	Base du prix
6	Maintenance des développements de Personnalisation ou paramétrage de la Solution effectués sur demande du Client	MAINT-PER-001	Sur devis	-

## 2.2.2 Tarifs des services professionnels

7	Services professionnels (gestion de projet)	SCE-PROF-001	A fixer	/ Jour-homme
8	Services professionnels (développeur senior)	SCE-PROF-002	A fixer	/ Jour-homme
9	Services professionnels (développeur junior)	SCE-PROF-003	A fixer	/ Jour-homme

Ces prix sont hors taxes, droits, impôts ou autres retenues.

### 3. Durée et résiliation

**3.1 Date d'effet :** La souscription à l'Offre prend effet à la signature de ces Conditions Générales.

**3.2 Durée de la souscription :** L'accès à la Solution et l'utilisation des services fournis en mode SaaS de GoodsID est souscrite pour une période d'un an. Cette souscription est reconduite automatiquement, d'année en année, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

**3.3 Résiliation :** Sous réserve d'un préavis d'un (1) mois, chaque Partie peut résilier les présentes Conditions Générales de Services (ci-après le « **Contrat** ») par courrier RAR. La résiliation prend effet à la date anniversaire du Contrat.

En outre, si le Client commet un manquement substantiel à ce Contrat, et notamment en cas de non-règlement d'une facture à son échéance, GOODSID pourra suspendre temporairement l'accès à la Solution ou l'exécution de toute autre obligation (suspension des services optionnels par exemple) voire résilier le Contrat s'il n'est pas remédié au manquement au terme d'une période de trente (30) jours après notification adressée au Client.

**3.4 Conséquences :** À la résiliation du Contrat, les accès du Client à la Solution sont désactivés (il n'est donc plus possible d'émettre de nouveaux Certificats) et tous les services optionnels sont interrompus. Tout Certificat émis entre la date de fin du Contrat et la désactivation effective du compte sera dû.

S'agissant des Certificats émis par le Client pendant la durée du Contrat, GOODSID assure une garantie de maintien opérationnel, c'est-à-dire que le Client conservera la possibilité de transférer tout certificat déjà émis mais toujours présent dans son portefeuille (c'est-à-dire non encore transféré) et les Propriétaires de Certificats déjà transférés continueront à avoir accès aux services attachés au Certificat (partage ou transfert du certificat, etc.) à l'exception des services nécessitant la participation du Client.

**3.5 Survivance :** Les stipulations de ce Contrat qui ont vocation, en raison de leur nature, à s'appliquer postérieurement à la résiliation du contrat ou à l'expiration des droits d'utilisation sur la Solution, survivent à un tel événement.

#### 4. Redevances d'utilisation de GoodsID et prix des services

**4.1 Tarifs applicables.** Le montant des redevances de la Solution et des services optionnels sont valables pour chaque période contractuelle. Le tarif applicable aux services professionnels est celui figurant au devis. GOODSID pourra modifier ses conditions commerciales à tout moment mais ces modifications ne seront applicables au Client, s'agissant des redevances de la Solution et des services optionnels, que lors de la période contractuelle suivante et sous réserve que le Client en ait été informé 30 jours avant la date de reconduction du Contrat et, s'agissant des services professionnels, que pour le devis ou bon de commande suivant.

**4.2 Facturation.** La facturation des redevances de la Solution et services optionnels est établie en fin de chaque mois calendaire, sur la base des opérations effectuées au cours de la période en question. Les services professionnels sont facturés selon l'échelonnement convenu au devis.

**4.3 Règlements.** Les paiements doivent être effectués en euros dans les trente jours à compter de la date de facturation. En cas d'absence de règlement à la date d'échéance, GOODSID pourra notamment suspendre immédiatement et sans notification préalable, l'accès et l'utilisation de la Solution, empêchant toute émission et transfert de certificats, ainsi que la réalisation des services optionnels.

**4.4 Défaut de paiement.** Tout montant impayé à l'échéance sera assorti automatiquement et sans aucune formalité préalable, d'intérêts moratoires au taux d'intérêt légal français augmenté de cinq (5) points de pourcentage, sans préjudice de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article L.441-6 du Code de commerce et des dommages et intérêts que GOODSID se réserve de réclamer. Les Parties conviennent que toutes les dépenses (frais de justice, honoraires, frais, honoraires d'avocats et d'huissier...) liés au règlement des montants dus et non payés par le Client constituent une partie du montant principal dû à GOODSID.

#### 5. Utilisation de la Solution par le Client

**5.1 Principes.** Le Client doit respecter les conseils d'utilisation figurant dans la documentation (C.G.U, F.A.Q, conseils d'utilisation figurant sur l'application, etc.) et ne pas utiliser la Solution à des fins illicites ou d'une façon illégale, notamment en violation des droits de propriété intellectuelle, ni autrement que pour ses propres besoins et ceux des Propriétaires.

**5.2 Responsable de Compte :** Lors de la souscription à l'offre, le Client doit désigner un Responsable de Compte qui assurera l'interface opérationnelle, technique et commerciale avec GOODSID.

**5.3 Activation du Compte :** GOODSID envoie un courriel au Responsable de compte lui permettant depuis une interface sécurisée de choisir un mot de passe et d'activer les accès du Client à la Solution.

**5.4 Informations sur le bien.** Le Client est responsable à l'égard des tiers des informations et données sur un bien qu'il enregistre dans un certificat. GOODSID ne vérifie pas la véracité de ces éléments et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, même partiellement, de l'éventuel préjudice causé à un tiers du fait de l'enregistrement par le Client d'une donnée erronée, mensongère ou frauduleuse.

**5.5 Vérification.** Le Client accepte de fournir à GOODSID tous les éléments permettant le cas échéant de vérifier ses droits sur le ou les noms de marque utilisées par le Client pour émettre des certificats (KBIS, droits sur la marque, etc.)

**5.6 Licence utilisateur.** Les utilisateurs de la Solution, en particulier les Propriétaires qui acceptent que leur adresse email soit associée de manière anonymisée à un (ou plusieurs) certificats, doivent impérativement accepter les termes de la licence utilisateur qui leur est communiquée au moment de leur premier accès à leur compte (« Portefeuille »). Cette licence contient notamment tous les éléments de nature à assurer une conformité à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

**5.7 Retours Client.** Le Client accepte de fournir à GOODSID pendant la durée du Contrat et à son terme, une appréciation sur l'usage et les fonctionnalités de la Solution (ergonomie, performances, besoins couverts...). La mise en œuvre ou le développement de mises à jour, modifications et évolutions de la Solution recommandées par le Client seront à l'entièvre discrétion de GOODSID.

#### 6. Maintenance

**6.1 Garantie de bon fonctionnement et maintenance.** Le bon fonctionnement de la Solution est assuré par GOODSID dans le cadre des prestations de maintenance que GOODSID fournit au Client à compter du jour de mise à disposition de la Solution.

**6.2 Centre support GOODSID.** L'accès au centre support de la Solution s'effectue par courriel ([support@goodsid.io](mailto:support@goodsid.io)). Le support GOODSID n'est accessible qu'aux Responsables de Comptes. Il permet de répondre aux questions techniques concernant la Solution, de traiter tout problème de fonctionnement et d'enregistrer les demandes d'évolution de la Solution (sans engagement de réalisation). Lorsqu'une requête de support complète (émetteur, motif, gravité, type, description) est reçue par GOODSID, un accusé de réception est envoyé au Responsable de Compte par retour de courriel.

**6.3 Hébergement.** En cas de problème de disponibilité de la Solution et d'accès aux portefeuilles des Propriétaires, le centre support prend en charge les opérations de nature à assurer un rétablissement du service dans les meilleurs délais. GOODSID reste libre à tout moment de changer de partenaire au titre de l'hébergement sans avoir à en informer le Client.

**6.4 Territoire.** L'engagement s'applique sans limitation géographique, permettant ainsi au Client d'utiliser la Solution partout dans le monde.

**6.5 Prestations exclues.** Le support ne prend pas en compte les demandes concernant l'environnement réseau du Client, la formation du personnel du Client, toutes les prestations consécutives à une négligence, un mauvais usage de la Solution. Les garanties stipulées dans ce Contrat constituent les seules garanties accordées par GOODSID au Client et, dans la stricte mesure où cela est permis par la loi applicable, GOODSID décline toute autre garantie.

## 7. Obligations de GOODSID

**7.1 Devoir d'information et de conseil.** GOODSID est tenu envers son Client d'un devoir d'information et de conseil, qui l'oblige à se renseigner préalablement sur ses besoins et à l'informer des contraintes techniques de l'installation qu'il propose.

**7.2 Obligations générales.** GOODSID fournira par ailleurs la Solution avec diligence, soin et conformément aux règles et bonnes pratiques en usage dans la profession et s'engage, aux termes d'une obligation de moyens à :

- En sa qualité de professionnel des services informatiques, à informer, conseiller et mettre en garde le Client à propos de tout élément ou circonstance dont GOODSID aurait connaissance et qui pourrait entraver le bon fonctionnement de la Solution ;
- fournir la Solution dans le respect des niveaux de services et conformément à la documentation et aux mesures de sécurité, et plus largement avec diligence, soin et conformément aux règles et bonnes pratiques en usage dans la profession ;
- informer au préalable le Client dans un délai de 48 heures, après avoir été informé par ses prestataires, de toute opération de maintenance planifiée de la Solution et de sa durée, dans les conditions fixées à l'Annexe 1 du présent Contrat ;
- traiter toutes les demandes de correction d'Anomalies (mineures ou majeures) prévues rencontrées par le Client dans le cadre de l'exploitation de la Solution et dans les conditions prévues à l'Annexe 1 ;
- avoir, et continuer à avoir, tous les droits nécessaires pour concéder au Client tous droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies au présent Contrat ;
- À ce que la Solution soit conforme à la réglementation en vigueur qui lui est applicable, pendant toute la durée de la relation contractuelle et à prendre, à ses frais et promptement, toutes mesures nécessaires pour les rendre conformes dans le cas où ils cessaient de l'être en tout ou partie, à l'exception de tout développement spécifique souhaité par le Client.

## 8. Données à caractère personnel

**8.1 Privacy by design.** La Solution a été conçue et développée dans le souci constant de minimiser autant que possible toute collecte et tout traitement de données à caractère personnel – telle que cette expression, ci-après « Données Personnelles », est définie au règlement de l'Union n°2016/679 dit « RGPD ». C'est ainsi, par exemple, que les certificats gérés au sein de la Solution ne contiennent pas d'information directement nominative portant sur les Propriétaires successifs du bien associé. En particulier, l'association entre un Certificat, un bien et son Propriétaire est réalisée au moyen des informations propres au bien, à la traçabilité continue de la chaîne des transferts successifs du Certificat depuis son émission, et, à un identifiant numérique unique ne pouvant être associé à un Utilisateur que par GOODSID.

Toutefois, pour permettre à un bénéficiaire d'accéder aux services, la Solution utilise l'adresse de courriel renseignée par le Propriétaire, laquelle est susceptible de constituer une Donnée Personnelle.

**8.2 Collecte des Données Personnelles.** GOODSID collecte les adresses électroniques des cessionnaires des Certificats faisant l'objet d'un transfert. Ces adresses sont communiquées à GOODSID à l'occasion de chaque transfert par les Propriétaires cédants. Elles constituent les seules Données Personnelles collectées et traitées par GOODSID à l'occasion de l'exploitation de la Solution et de la fourniture des services associés.

**8.3 Responsable de traitement.** Le responsable de traitement est GOODSID, société par actions simplifiée au capital social de 5 971,50 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 832 137 897, dont le siège social est situé 86 rue Voltaire 93100 Montreuil et représentée par Monsieur Loÿs Regnault de La Soudière son Président en exercice, dûment habilité aux fins des présentes.

**8.4 L'exercice des droits.** Le Client peut accéder à ses Données Personnelles le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses Données Personnelles.

**8.5 Traitement des Données Personnelles par GOODSID.** À réception des Données Personnelles du bénéficiaire d'un transfert, GOODSID s'engage à contacter celui-ci aux seules fins d'obtenir son consentement au traitement de ses Données Personnelles dans le cadre de l'utilisation de la Solution. Il adressera à ce titre au bénéficiaire (ou permettra au bénéficiaire d'avoir accès à) ses conditions générales d'utilisation en ce compris sa politique de confidentialité et de traitement des Données Personnelles (lesquelles figurent en annexe B des présentes conditions générales).

- En cas d'acceptation des CGU et du traitement de ses Données Personnelles, GOODSID s'engage à permettre l'accès et l'utilisation de la Solution au bénéficiaire du transfert dans le respect de ce Contrat et à traiter les Données Personnelles du bénéficiaire conformément à la réglementation et les éventuelles instructions données par le bénéficiaire. GOODSID est alors, de convention entre les Parties, réputé être le responsable du traitement des Données Personnelles du bénéficiaire et ne (re)transmettra pas ses Données Personnelles au Client.
- En cas de non-réponse à l'issue des différentes relances effectuées par GOODSID ou d'un refus exprès du bénéficiaire du transfert, GOODSID supprimera définitivement les Données Personnelles du bénéficiaire qui lui ont été communiquées par le Client.

## 9. Responsabilité de GOODSID

### 9.1 GOODSID est responsable :

- du bon fonctionnement de la Solution, de la sécurité des données qui y sont hébergées ainsi que de leur restitution
- de toutes réclamations et/ou poursuites par tout tiers qui découleraient d'un manquement qui lui serait imputable. Le Client ne peut en aucun cas être impliqué en raison d'un tel manquement de GOODSID.

**9.2** GOODSID ne pourra être responsable que des pertes ou dommages matériels directs causés au Client, dans la limite des redevances payées par le Client à GOODSID, au cours des douze mois précédent immédiatement la date de l'événement initial ayant entraîné ce préjudice. GOODSID pourra suspendre le service d'accès à la Solution en cas de force majeure, réglementation d'ordre public, injonction, décision judiciaire ou administrative. Le Client reconnaît que l'Offre acceptée par le Client résulte d'un équilibre, que constituent ensemble l'étendue des obligations de GOODSID (notamment en termes de disponibilité de la Solution et d'accès au centre support GOODSID), le prix des redevances et des services, et les limitations de responsabilité de GOODSID.

## 10. Propriété intellectuelle

**10.1 Propriété intellectuelle de GOODSID.** GOODSID est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément de la Solution mis à disposition du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat.

**10.2 Licence d'utilisation de la Solution.** GOODSID accorde au Client un droit d'utilisation interne, non exclusif sur la Solution. Dans ce cadre, et sous réserve du règlement des redevances par le Client, le Client qui l'a accepté peut utiliser la Solution pendant la durée la souscription. Tous les droits non expressément accordés au Client sont réservés par GOODSID.

**Garantie d'éviction.** GOODSID déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Solution et qu'il est dûment habilité à les concéder au Client.

GOODSID garantit au Client :

- la paisible jouissance de l'usage de la Solution;
- que la Solution ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ;
- qu'il a respecté et respectera les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment droit d'auteur, droit sur les dessins et modèles, sur les brevets et sur les marques.

Il garantit notamment le Client contre toute revendication de tiers, toute action en justice sur le fondement de la contrefaçon, de la concurrence déloyale ou du parasitisme et plus généralement contre tout trouble affectant la jouissance des droits.

En cas de poursuites engagées par un tiers contre le Client en relation avec les droits de propriété intellectuelle concédés, GOODSID supportera tous les droits, frais, honoraires et dommages-intérêts auxquels le Client pourrait être tenu de payer notamment du fait d'une décision de justice, y compris non définitive ou d'un accord transactionnel, sans préjudice des dommages-intérêts que ce dernier serait en droit de réclamer.

GOODSID prendra à sa charge l'ensemble des condamnations au principal, frais et accessoires auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive.

Dans le cas où une telle action résulterait en l'interdiction pour le Client d'utiliser tout ou partie de la Solution et des Développements Spécifiques, GOODSID devra, à ses frais :

- soit obtenir le droit pour le Client de poursuivre l'utilisation de la Solution et des Développements Spécifiques ;
- soit le remplacer ou le modifier à ses frais au plus tard dans un délai de deux (2) mois de façon à éviter tout risque de contrefaçon, de concurrence déloyale ou d'agissements parasitaires tout en assurant au Client au moins les mêmes attentes en termes de fonctionnalités et de performances.

Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à l'obtention de tous autres dommages-intérêts que le Client pourrait réclamer à GOODSID en réparation de tout préjudice subi par le Client, ni à la faculté de mettre fin à tout moment à tout ou partie du Contrat dans les conditions définies à l'article « Résiliation » des présentes.

## 11. Réversibilité

**11.1** GOODSID s'engage, après expiration ou résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, à assurer les opérations qui permettront au Client de reprendre ou de faire reprendre par un tiers, les données et informations du Client que GOODSID détient et gère dans le cadre des services objet du Contrat..

**11.2** La restitution concerne toutes les données et informations enregistrées ou transmises à GOODSID par le Client dans le cadre de l'exécution du Contrat. La restitution porte notamment sur :

- l'ensemble des données figurant sur les Certificats détenus par le Client, notamment les données descriptives et d'identification des biens associés aux Certificats, ainsi que leur historique de maintenance pour la période où ils étaient la propriété du Client ;
- l'ensemble des hash des données

**11.3** GOODSID s'engage à restituer les données dans un format structuré, à savoir CSV (Comma-Separated Values) ou XML (eXtensible Markup Language), selon le choix exprimé par le Client. Le format choisi devra permettre une réutilisation aisée des données par le Client ou tout autre prestataire de son choix.

**11.4** La restitution des données interviendra dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception par GOODSID de la demande du Client, par email. Ce délai est considéré comme raisonnable pour permettre à GOODSID de préparer les données et de les transférer de manière intègre et sécurisée.

**11.5** Si la résiliation du Contrat est du fait du Client, GOODSID facturera au Client une somme forfaitaire de mille cinq cents euros (1 500€) HT pour couvrir les frais inhérents à l'opération de réversibilité. Ce montant comprend la préparation des données, leur extraction, leur mise en format, ainsi que les coûts administratifs et techniques associés.

**11.6** GOODSID s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité et de confidentialité appropriées lors du transfert des données. Cela inclut l'utilisation de protocoles de transfert sécurisés tels que HTTPS (Hypertext Transfer Protocol Secure) et la mise en place de mécanismes de contrôle d'accès stricts pour prévenir toute divulgation non autorisée des données du Client.

**11.7** Le Client reconnaît et accepte que GOODSID ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la détérioration des données survenues pendant le transfert, sauf en cas de faute de GOODSID.

**11.8** La procédure de réversibilité sera initiée par une demande écrite du Client adressée à GOODSID, par email. Cette demande devra spécifier le format de restitution choisi et inclure toutes les informations nécessaires pour permettre à GOODSID d'identifier les données à restituer. GOODSID accusera réception de cette demande et informera le Client du calendrier prévisionnel de restitution.

## 12. Clauses diverses

**12.1 Communication** : Sauf accord préalable du Client, GOODSID s'engage à ne pas citer ou mentionner le nom du Client ou reproduire son logo dans sa communication autour de ses services.

**12.2 Documents contractuels** : Le contrat conclu entre GOODSID et le Client au titre de l'utilisation de la Solution est composé du présent document « Conditions Générales de Services en mode SaaS », des éventuels bons de commandes émis par le Client au titre de ces conditions générales et de la licence « utilisateur » dont chaque Propriétaire doit avoir pris connaissance et doit accepter avant l'utilisation de la Solution (en Annexe). L'ensemble est désigné le « Contrat » entre GOODSID et le Client.

**12.3 Modification** : Le Contrat constitue l'accord entier et définitif entre les Parties concernant son objet et remplace tous les autres contrats ou déclarations antérieurs ou concomitants, écrits ou oraux, relatifs à l'objet du Contrat. Le Contrat ne peut, sauf clause contraire, être modifié que par un document écrit, signé par un représentant dûment habilité de chacune des Parties aux présentes.

**12.4 Signature électronique**. Conformément à la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, les Parties conviennent expressément de conclure le présent Contrat sous la forme d'un écrit électronique. Elles admettent ainsi que cet écrit constitue l'original du document et que chacune conservera une copie paraphée et signée par les deux Parties.

Les Parties s'engagent à ne pas en contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante sur le fondement de sa nature électronique. Les Parties échangeront le présent Contrat paraphé et signé par courriel.

### 13. Droit applicable et compétence

**13.1 Droit applicable.** Le Contrat est régi par le droit français et interprété conformément à ce dernier.

**13.2 Compétence juridictionnelle.** Les éventuels litiges ou actions intervenant dans le cadre du Contrat seront exclusivement soumis au Tribunal de commerce de Paris, nonobstant la pluralité des défendeurs ou l'introduction de tierces parties.

**Pour GOODSID :**

Fait à , le  
*en 2 exemplaires*

Par :

Qualité :

**Pour le Client :**

Fait à , le  
*en 2 exemplaires*

Par :

Qualité :

## Annexe 1 – SLA (Service level agreement)

### 1. Taux de disponibilité

Aux termes du présent Contrat, GOODSID garanti au Client l'accès à la Solution ainsi qu'à l'ensemble des Services SaaS conformément aux taux de disponibilités ci-après.

GOODSID permettra l'accessibilité et l'utilisation de la Solution dans les meilleures conditions techniques possibles via un service d'hébergement tiers de son choix, situé dans un Etat membre de l'Union Européenne.

	Disponibilité mensuelle	Disponibilité annuelle
Taux de disponibilité	99,00%	99,00%

**La disponibilité est calculée comme le pourcentage de temps réel pendant lequel la Solution est opérationnelle et accessible au Client, par rapport au temps total prévu dans le mois.**

**Ne sont pas considérées comme des périodes d'indisponibilité les périodes de maintenance planifiée, les interruptions de service dues à des circonstances hors du contrôle de GOODSID, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les actes de tiers, ou les actions ou omissions du Client.**

### 3. Maintenance corrective

Les prestations de maintenance corrective consistent en la correction ou le contournement de tout défaut, incident de tout ou partie de la Solution (ci-après « **Anomalie** »), afin de maintenir la Solution en conditions opérationnelles.

#### i. Définitions

Les Anomalies peuvent être classées de la façon suivante :

- Anomalie bloquante : désigne les défauts détectés par le Client, rendant impossible l'exploitation de la Solution ou de l'une de ses principales fonctionnalités, sans contournement possible ;
- Anomalie majeure : désigne les défauts rendant impossible ou dégradant de manière significative l'exploitation d'une ou plusieurs des fonctionnalités essentielles de la Solution ;
- Anomalie mineure : une anomalie ni majeure, ni bloquante.

#### ii. Process

Le Client adresse à GOODSID, par tous moyens, le signalement des Anomalies rencontrées et des circonstances de leur survenance.

GOODSID s'engage à répondre à toute demande de support technique formulée par Client dans un délai de quatre (4) heures pendant les heures ouvrables, à savoir du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, heure de Paris (France)

- À compter du signalement de l'Anomalie, GOODSID s'engage à fournir une correction définitive ou une solution de contournement efficace, dans les délais définis ci-dessous. Gravité 1 (Élevée) : Le Prestataire s'efforcera de résoudre L'Anomalie dans un délai de 72 heures.
- Gravité 2 (Moyenne) : Le Prestataire s'efforcera de résoudre L'Anomalie dans un délai de 5 jours ouvrables.
- Gravité 3 (Faible) : Le Prestataire s'efforcera de résoudre L'Anomalie dans le cadre des mises à jour régulières de la Solution.

Les Parties conviennent que la continuité du fonctionnement de la Solution l'emporte sur toute autre considération. En conséquence, le Prestataire convient qu'à défaut de correction définitive immédiatement disponible, une solution de contournement doit être mise en place par le Prestataire dans les plus brefs délais à compter du diagnostic émis par le Prestataire.

En tout état de cause, la fourniture d'une solution de contournement ne décharge pas le Prestataire de son obligation de fournir dans les plus brefs délais une correction définitive à l'Anomalie permettant le retour à l'utilisation normale du Logiciel Spécifique en termes de fonctionnalités, de performances et de régularité de fonctionnement.

Le Prestataire s'engage également en cas d'Anomalie bloquante ou majeure, à mobiliser sans discontinuer son équipe d'intervention nécessaire, y compris et au besoin en dehors des heures de service du Prestataire.

### iii. Mises à jour et améliorations de la Solution

GOODSID s'engage à fournir des mises à jour régulières pour maintenir la Solution à jour avec les dernières améliorations et corrections de bugs, à développer continuellement la Solution pour améliorer ses fonctionnalités et performances, et à fournir ces améliorations au Client dans le cadre de la licence accordée.

GOODSID garantit que les mises à jour de la Solution n'entraîneront pas, à fonctionnalités égales, le besoin de recourir à une augmentation des ressources techniques dédiées à l'exploitation de la Solution.

GOODSID s'engage à ce que l'installation, l'exploitation et/ou l'utilisation d'une Solution de contournement n'entraîne aucune répercussion financière pour le Client telle que notamment l'achat de matériels ou logiciels supplémentaires et/ou l'augmentation des ressources du Client chargées de l'utilisation et de l'exploitation de la Solution, sauf accord exprès préalable par un Responsable du Client.

### iv. Suivi et Reporting

GOODSID mettra en place des mécanismes de suivi pour mesurer la performance de la Solution en termes de disponibilité, de temps de réponse et de résolution de problèmes. Il tiendra à disposition du Client des rapports périodiques détaillant la performance de la Solution, y compris les temps d'indisponibilité, les temps de réponse aux demandes de support et les délais de résolution des problèmes.

## LICENCE UTILISATEUR FINAL

Le présent contrat de licence utilisateur final GoodsID (ci-après, le « CLUF ») est conclu entre GOODSID SAS (« GOODSID ») et vous-même (également désigné ci-après « l'Utilisateur Final »). Il régit votre utilisation de la solution GoodsID en vue d'accéder à la plate-forme GoodsID accessible à distance, et hébergeant les certificats et les données qui y sont associées dans le cadre de son utilisation (ci-après, ensemble, la « Solution »).

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT AVANT D'ACCÉDER A LA SOLUTION OU DE L'UTILISER. LES DISPOSITIONS DE CE CLUF CONSTITUENT UN ACCORD JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT ENTRE GOODSID ET VOUS-MÊME. VOUS NE POUVEZ UTILISER LA SOLUTION GOODSID QUE PARCE QUE :

- Vous êtes réputé être le « Propriétaire » d'un bien de valeur : Vous avez accepté d'associer votre adresse email à un identifiant unique lequel est associé à un (ou plusieurs) certificats relatif(s) à un bien de valeur dont vous êtes le propriétaire légitime et le producteur, importateur ou distributeur ou un partenaire de ce dernier (ci-après un « Émetteur ») a émis un certificat portant sur ce bien de valeur dont vous êtes le propriétaire légitime ; ou
- vous êtes membre du personnel de l'Émetteur ou d'un partenaire d'un Émetteur (par exemple un réparateur agréé) et êtes notamment autorisé à accéder et utiliser les certificats émis.

En utilisant la Solution de quelque manière que ce soit, vous reconnaissiez avoir lu et compris le présent CLUF et acceptez d'être lié par ses dispositions. Dans le cas contraire, vous ne devez pas utiliser la Solution.

### 1. Droits d'utilisation

Sous réserve des autres dispositions du CLUF, pendant la durée de licence applicable, GOODSID accorde aux Utilisateurs Finaux une licence limitée, non exclusive, inaccessible et ne pouvant être concédée en sous-licence, d'utilisation de la forme de code objet de la Solution exclusivement, conformément à la documentation applicable. Toute utilisation de la Solution d'une manière non expressément autorisée aux présentes est strictement interdite. La Solution fait l'objet d'une concession de droits, et elle n'est ni cédée, ni transférée, ni vendue.

Dans le présent CLUF, le terme Solution désigne l'ensemble des éléments logiciels en code objet, les graphiques, interfaces, marques, composant la Solution ainsi que les corrections et mises à jour mis à disposition par GOODSID.

### 2. Restrictions

L'Utilisateur Final s'interdit : (i) d'utiliser la Solution, en tout ou partie, d'une autre façon que celles expressément autorisées dans le présent CLUF ; (ii) d'utiliser tout ou partie de la Solution sur des équipements, des produits ou des systèmes non mentionnés dans la documentation ou au moyen de logiciels (notamment de type navigateurs Web) non autorisés ou déconseillés ; (iii) de reproduire, copier ou modifier (y compris par portage, adaptation, traduction, et y compris la création d'œuvres dérivées) tout ou partie de la Solution ; (iv) d'utiliser tout ou partie de la Solution d'une façon contraire aux lois en vigueur ; (v) de permettre l'utilisation ou même l'accès à la Solution à des personnes ne pouvant être considérées comme des Utilisateurs Finaux, ou de permettre à une personne ne pouvant plus être considérée comme un Utilisateur Final de continuer à utiliser la Solution ; (vi) de publier ou mettre à la disposition de tiers de toute autre manière des résultats d'évaluations de performances, fonctionnelles ou de sécurité de tout ou partie de la Solution sans l'autorisation préalable écrite de GOODSID ; (vii) de modifier, dissimuler ou de supprimer les mentions légales contenues dans tout ou partie de la Solution ; et (viii) d'utiliser la Solution dans le cadre d'une activité à risques élevés, ou toute autre activité dont une défaillance ou une panne pourrait provoquer des dommages graves aux biens, un décès ou des préjudices corporels graves.

### 3. Propriété de la Solution

Tous les éléments qui constituent la Solution lorsque vous l'installez ou que vous y accédez, et qui sont fournis ultérieurement dans le cadre d'une mise à jour demeurent la propriété de GOODSID (ou de l'un de ses fournisseurs). Cela concerne notamment les codes

logiciels quelle qu'en soit la forme, ainsi que les éléments associés (bibliothèques, routines, firmwares, APIs, licences) ou incorporés de quelque manière que ce soit dans la Solution (y compris tout graphique, interface utilisateur, logo, texte...).

**3.1** Ces éléments, qui ne peuvent être utilisés indépendamment de l'ensemble de la Solution, sont généralement protégés par les lois et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle et/ou le secret ou la propriété commerciale. Par conséquent, toute utilisation de la Solution ou de l'un de ses éléments au-delà des droits et capacités concédés ou en contradiction avec vos engagements contractuels pourra être considérée par GOODSID non seulement comme un manquement contractuel, mais aussi comme de la contrefaçon susceptible de poursuites civiles et/ou pénales.

**3.2** Il est possible que des logiciels présents dans la Solution contiennent du code généralement distribué sous une licence dite « Open Source » ou « Libre ». GOODSID respecte les obligations particulières de ce type de licence, et insère dans le code de ses logiciels et dans sa documentation technique les mentions de paternité requises par de telles licences. Le cas échéant, vous pouvez nous demander comment vous pouvez avoir communication des codes sources en nous adressant une demande à cet effet.

**3.3** GOODSID assure et se réserve le droit d'assurer elle-même (ou de faire assurer par un ou plusieurs tiers désignés) les opérations de correction, mise à jour, maintenance, et évolution de la Solution. Si vous constatez une anomalie de fonctionnement, vous pouvez nous en faire part en nous contactant à l'adresse [support@goodsid.io](mailto:support@goodsid.io) et nous ferons en sorte de corriger l'anomalie ou de trouver une solution permettant de la contourner.

**3.4** Dans l'hypothèse où vous suggérez à GOODSID des améliorations concernant les caractéristiques, les fonctionnalités ou le fonctionnement de la Solution, et que nous y donnions suite, les développements et évolutions effectués seront de la seule propriété de GOODSID.

### 4. Données contenues dans un certificat

**4.1** Toutes les données, de quelque nature que ce soit, qui sont stockées dans la Solution et qui concerne un certificat sont renseignées par les propriétaires successifs du bien pour lequel le certificat a été émis, à commencer par l'Émetteur du certificat. Les données du certificat sont ensuite modifiées et mises à jour au fur et à mesure des opérations relatives à ce bien (transferts de propriété, mises en œuvre de la garantie, opérations de réparation...) par tout Utilisateur Final, soit en sa qualité de Propriétaire du bien, soit de

membre du personnel de l'Émetteur. Enfin, toutes les opérations portant sur les certificats et les données qu'ils contiennent sont authentifiées sur une blockchain dont la nature même empêche toute suppression totale.

**4.2** Les Utilisateurs Finaux considérés comme des Propriétaires acceptent que des données soient accessibles, enregistrées ou mises à jour par d'autres personnes telles que des membres du personnel de l'Émetteur ou de l'un de ses partenaires autorisé. Par exemple, un réparateur agréé pourra enregistrer sur le certificat la réalisation d'une réparation et renseigner la nouvelle période de garantie qui en résulte. Chaque Utilisateur peut constater ces modifications en accédant au contenu dudit certificat en se connectant à la Solution via son compte ou portefeuille. Conformément à notre politique de confidentialité sur les données personnelles (art. 7 ci-après), les Émetteurs et leur personnel ne peuvent pas accéder et connaître les Données Personnelles des Propriétaires, mais seulement le numéro d'identification unique associé au bien.

## 5. Durée

La présente licence d'utilisation de la Solution est accordée en application du contrat de licence applicable à l'Émetteur. Elle perdure tant que la licence bénéficiant à cet Émetteur ou au certificat demeure en vigueur, et que l'Utilisateur Final demeure, à ce titre, en droit d'utiliser la Solution. Au terme de la licence bénéficiant à l'Émetteur ou au certificat, Vous ne pouvez plus utiliser les fonctions de la Solution.

## 6. Garanties et responsabilité

**6.1** Les conditions applicables aux différentes garanties accordées par GOODSID au titre de l'utilisation de la Solution sont décrites dans le contrat conclu avec notre client et applicable à l'Émetteur. Seul notre client dispose du droit de mettre en œuvre une garantie au titre de la Solution.

**6.2** En cas de dysfonctionnement ou d'erreur, les Utilisateurs Finaux peuvent notifier l'anomalie auprès de notre service de support en nous contactant directement à l'adresse [support@goodsid.io](mailto:support@goodsid.io). Aucun autre moyen de prise de contact ne sera accepté.

**6.3** Sous réserve des garanties susceptibles de bénéficier aux Utilisateurs Finaux et résultant des dispositions du contrat nous liant à notre client, Vous reconnaissiez que la Solution est mise à votre disposition "en l'état".

**6.4** Dans les limites légales applicables, GOODSID et ses fournisseurs et/ou donneurs de licence ne pourront pas être tenus responsables vis-à-vis de l'Utilisateur Final de dommages indirects, spéciaux, punitifs ni d'aucun préjudice immatériel tel que manque à gagner, perte de chance, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, désorganisation, de ses ressources et procédures, perte de temps, perte, inexactitude ou

corruption de fichiers ou de données, coût de reconstitution de données ou de base de données, l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution.

## 7. Données à caractère personnel

**7.1** Afin d'associer un certificat au Propriétaire du bien concerné par celui-ci, et d'activer et de gérer les droits d'accès à la Solution, il est nécessaire pour GOODSID de disposer de données à caractère personnel concernant ce Propriétaire, au sens de la réglementation et notamment du règlement UE 2016/679 (vos « **Données Personnelles** »). Lorsque Vous devenez le propriétaire d'un bien (que vous achetez neuf, d'occasion ou qui vous est offert), le précédent propriétaire peut vous demander votre adresse email et la transmettre, via la Solution, à GOODSID. Dans ce cas, GOODSID vous contactera au moyen de cette adresse email pour obtenir votre consentement à l'enregistrement de cette adresse dans le certificat et plus généralement vous accorder le droit d'utiliser la Solution. En cas d'absence de réponse, nous nous permettrons de vous relancer deux fois au maximum. En cas de non-réponse ou de refus de votre part, votre adresse email est définitivement supprimée. Si vous acceptez, elle est associée au certificat, ce qui permet au Propriétaire d'accéder à son portefeuille et d'utiliser tous les services offerts par la Solution GoodsID.

**7.2** Les Données Personnelles sont stockées uniquement en Europe, sur les serveurs de GOODSID. Elles sont utilisées par GOODSID uniquement pour vous permettre d'accéder et d'utiliser la Solution ainsi que de correspondre avec Nous. Elles ne sont ni transférées ni cédées de quelque manière que ce soit, y compris à notre client, un Émetteur ou l'un de ses partenaires. Elles sont conservées par GOODSID, dans des conditions assurant leur sécurité et leur intégrité, pendant la durée de votre licence d'accès à la Solution GoodsID, telle que déterminée à l'article 5 ci-avant. Toutes les personnes estimant que des Données Personnelles les concernant ont été collectées et/ou sont traitées par GOODSID peuvent adresser une demande d'accès, de rectification ou d'effacement par email à l'adresse [support@goodsid.io](mailto:support@goodsid.io) en apportant simplement la preuve qu'ils ont le contrôle de cette adresse email. Pour plus de renseignements sur la manière dont la Solution permet la collecte et le traitement de Données Personnelles, les Utilisateurs Finaux peuvent contacter GOODSID à l'adresse email ci-dessus.

## 8. Droit applicable et compétence juridictionnelle

**8.1** Le CLUF est régi par le droit français et interprété conformément à ce dernier.

**8.2** Les éventuels litiges ou actions intervenant dans le cadre du CLUF seront exclusivement soumis à la juridiction compétente du ressort de Paris, nonobstant la pluralité des défendeurs ou l'introduction de tierces parties.